La newsletter des utilisateurs



APINEWS Mars 2016 - Page 1/4

Édito

APICRYPT fêtera ses 20 ans en 2016!

En 20 ans de collaboration étroite avec ses utilisateurs, la messagerie s'est installée, au quotidien, dans les outils des professionnels de santé, leur faisant ainsi gagner un temps précieux et offrant aux patients la possibilité de soins supplémentaires.

En 2015, près de 60 000 utilisateurs, dont 14% de paramédicaux, ont échangé 63 millions de messages! La nouvelle organisation des soins, le travail en équipes pluridisciplinaires, les dossiers de prise en charge thématique tels que les PAERPA ont permis l'utilisation plus systématique des outils destinés au partage des informations nécessaires aux soins et à la continuité de ceux-ci.

Toute l'équipe de l'APICEM est fière de ces chiffres, tout comme de la distinction reçue en octobre dernier, le Label France Cybersecurity pour le développement d'APICRYPT 2 qui permettra la signature électronique systématique via un certificat logiciel ainsi que la traçabilité et l'horodatage de chaque étape de la transmission des messages, depuis l'émission jusqu'à la relève par le destinataire. Ces évolutions sont aujourd'hui devenues nécessaires dans les relations entre professionnels de santé tout comme d'autres usages que nous ne manquerons pas de vous expliquer lorsque cette nouvelle version sera en service.

D'autres travaux mobilisent les équipes de l'APICEM.

Le DM2P, Dossier Médical Professionnel Partagé à usage strictement professionnel et dont l'autoalimentation est automatique pour près de 95% de son contenu, par les flux des professionnels de santé inscrits et utilisateurs de la messagerie APICRYPT. Son expérimentation a démarré en octobre 2015 sur une dizaine de sites bretons.

Du côté des pharmaciens, un projet de serveur de dématérialisation de la prescription est au stade du prototype est sera très rapidement mis en phase de test.

Pour les laboratoires de biologie médicale, le service de convention de preuve est déjà disponible et le serveur de normalisation des résultats (Norme LOINC cf. COFRAC) est en cours de développement.

Nos techniciens et développeurs s'investissent et s'impliquent chaque jour à vos côtés et l'avancement de ces projets, nés des souhaits de nos utilisateurs, atteste de notre volonté de veiller à la pérennité et à l'évolution du système APICRYPT. Nous ne promettons pas monts et merveilles, nous agissons!

Docteur Alain CARON Président de l'APICEM

APICRYPT, le bilan 2015.

+ 11% Près de 60 000 utilisateurs

> 63 millions de messages échangés en un an

133 spécialités médicales et paramédicales

41 500 utilisateurs libéraux

14 100 utilisateurs hospitaliers

1 800 EHPAD (140 930 lits)

1 200 Établissements de soins

93% des laboratoires français utilisent APICRYPT

5 200 biologistes

N'hésitez pas à nous solliciter pour organiser une réunion d'information près de chez vous!

Si vous souhaitez sensibiliser les professionnels de santé de votre territoire à l'utilisation de la messagerie sécurisée APICRYPT, nous pouvons à la fois vous accompagner dans la mise en place d'une réunion d'information mais aussi vous aider à organiser des formations.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins : communication@apicem.fr

Sources : Chiffres APICRYPT Décembre 2015 et DRESS 2014

Informations et assistance technique : (Appel non surtaxé)

(+33 0 3 28 63 00 65) ou par mail: infoapicrypt@apicrypt.org

Du lundi au vendredi, de 8h à 19h sans interruption et le samedi de 9h à 12h (hors jours fériés)

APICEM SARL 3, route de Bergues - CS 20 007 59412 Coudekerque cedex 2 APICRYPT labellisée :



www.apicrypt.org

Découvrez les applications mobiles APICRYPT :





APICEM S.A.R.L, Tous Droits Réservés - Conception : APICEM :

La newsletter des utilisateurs



APINEWS Mars 2016 - Page 2/4

APICRYPT vers une intéropérabilité avec l'espace de confiance MSSanté.

Certains d'entre vous nous ont interrogés au sujet de l'espace de confiance MSSanté. Cet article a vocation à vous apporter quelques éléments de réponse.

APICRYPT est reconnu pour être le premier réseau médical de France, en flux comme en nombre d'utilisateurs, avec 63 millions de courriers en 2015, plus de 60 000 abonnés et un taux d'équipement des laboratoires qui atteint les 93%. Son annuaire est le plus fourni et le plus fiable de France.

L'APICEM s'honore d'avoir atteint de tels résultats, car ils contribuent directement à une meilleure prise en charge des patients, à un gain de temps ainsi qu'à une réduction de la mortalité et d'événements indésirables liés à une mauvaise communication entre la ville et l'hôpital qui aurait fait 13 000 morts en 2015, selon les études réalisées.

Tout cela a été fait seulement en utilisant un système de mutualisation des coûts entre chaque utilisateur, dans le seul objectif de mettre à disposition des professionnels de santé des outils issus des nouvelles technologies de l'information et la communication.

En ce qui concerne l'interopérabilité avec les MSS, elle sera assurée, un travail en commun avec l'ASIP a eu lieu depuis début 2014. Il est important de rappeler que l'ASIP a vocation à créer un espace de confiance MSS au sein duquel des opérateurs de messagerie pourront s'installer.

Des opérateurs avec lesquels nous pourrions devenir interopérables.

La messagerie MSSanté ne sera pas exclusive dans cet espace de confiance. Rappelons également que la directive de la DGOS ne concerne que les établissements de soins et aucunement les praticiens de ville qui utilisent très majoritairement APICRYPT et ce depuis près de 20 ans.

Il nous faut dans un premier temps obtenir l'agrément d'hébergeur de données de santé pour intégrer cet espace de confiance, car l'interopérabilité avec la MSSanté nécessite le décryptage des messages APICRYPT ce qui ne peut se faire que dans le cadre de cet agrément (dossier déposé en février 2015). Nous attendons la réponse positive à l'obtention de ce statut.

À noter cependant, la messagerie APICRYPT est habilitée (conformité informatique et libertés) et a fait l'objet d'une déclaration unique d'usage de messagerie sécurisée (AU-037 : messagerie sécurisée de santé).

La convergence est techniquement possible. L'APICEM n'est pas la seule à décider. Nous sommes dépendants du délai d'instruction du dossier HADS. Dès validation de l'obtention de cet agrément, des échanges seront nécessaires pour finaliser les parties techniques.

L'interopérabilité qui concernera les utilisateurs qui auront migré vers APICRYPT 2 et que nous espérions pour la fin du 1er trimestre 2016, sera reportée.

Une mise à jour sera peut-être nécessaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos prestataires.

À suivre...



Comment envoyer un mail via APICRYPT? C'est très simple...

Vous êtes nombreux à souhaiter «envoyer vos courriers» via APICRYPT. La démarche est simple, il vous suffit de la tester une fois... Nos techniciens sont à votre disposition pour accompagner votre premier envoi ou pour effectuer un test en vous guidant pas à pas.

- Si vous utilisez un logiciel métier dit «natif» (qui intègre les fonctionnalités de cryptage et de décryptage APICRYPT, type Médistory sur Mac ou Shaman sur PC) vous pouvez simplement, à partir de votre dossier patient, envoyer vos courriers cryptés à vos correspondants sans sortir de votre logiciel.
- Si vous utilisez notre module «Apimail-A» sur Mac ou «ApimailV3» sur PC, il vous suffit de cliquer sur l'icône «nouveau message» pour rédiger manuellement votre courrier, ou le générer à partir de données contenues dans votre logiciel par un simple copier-coller, puis l'envoyer par APICRYPT.



Informations et assistance technique : (Appel non surtaxé)

+33 0 3 28 63 00 65 ou par mail: infoapicrypt@apicrypt.org

Du lundi au vendredi, de 8h à 19h sans interruption et le samedi de 9h à 12h (hors jours fériés)

APICEM SARL 3, route de Bergues - CS 20 007 59412 Coudekerque cedex 2 **APICRYPT labellisée:**



www.apicrypt.org

Découvrez les applications mobiles APICRYPT :





© APICEM S.A.R.L, Tous Droits Réservés - Conception : APICEM S.A

La newsletter des utilisateurs



APINEWS Mars 2016 - Page 3/4

Sommes-nous prêts pour les BIG DATA en santé?

Interview du Directeur Technique d'APICEM SARL

Qu'est-ce que « BIG DATA » en santé ?

Ce terme apparu en 1997 est en plein développement depuis quelques années. Il désigne un volume de données tellement important qu'il devient difficile à analyser avec les outils classiques. Tout endroit où les données sont stockées en clair peut faire partie du « BigData ».

Les capacités de stockage et de collecte des outils informatiques sont de plus en plus importantes, ce qui facilite la conservation des données. Même si leur analyse pose de nombreux problèmes, elle peut apporter une forte valeur ajoutée.

Dans le domaine de la santé, la quantité de données est importante : 1,2 milliard de feuilles de soins par an*, 500 millions d'actes médicaux et 11 millions d'hospitalisations ou le DMP, lieu de stockage des données du patient.

Quelles craintes pouvons-nous avoir?

La donnée de santé n'est pas une donnée comme les autres, comme elle peut l'être souvent considérée. Le patient a des droits et les professionnels de santé ont des devoirs, des règles de sécurité à respecter.

L'utilisation purement mercantile est à craindre. Ces données valent de l'or pour les groupes d'assurance et les laboratoires pharmaceutiques. Savoir de façon précise que le taux de cancer est plus important dans

le Nord de la France permettrait d'ajuster les cotisations et un laboratoire pharmaceutique pourrait cibler plus précisément les professionnels de santé de ce territoire.

On peut également craindre la fuite de ces données, à partir du moment où elles sont stockées sous forme exploitable c'est-à-dire non chiffrées. Êtes-vous prêt à voir votre dossier médical librement accessible ? Si des géants comme Sony/Microsoft sont victimes de failles malgré des budgets conséguents investis n'importe qui peut l'être...

Il faut donc s'assurer que les données ne soient pas déchiffrables.

Qu'est-ce que «BigData» peut apporter ?

Une meilleure prise en charge...

Connaître les besoins de la population est un plus qui permet d'adapter l'offre de soins.

Savoir que les patients d'un bassin de population se déplacent à 40 km de leur domicile pour faire un examen est un indicateur permettant d'adapter l'offre de soins et de décider d'installer de nouveaux équipements ou d'accélérer l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire, par exemple.

Quelle est la position des pouvoirs publics ?

L'article 47 du projet de loi de modernisation de notre système de santé établit un cadre qui favorise l'exploitation des données



de santé par tout acteur public, privé, universitaire ou associatif et pour tout projet d'intérêt collectif, dans le respect de la vie

Il prévoit que le système national des données de santé ne permette pas d'accéder aux noms et prénoms des personnes, ni à leur numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques.

Les données « réidentifiantes» pourront être utilisées que sur autorisation de la CNIL et à des fins de recherche, d'étude ou d'évaluation d'intérêt public dans le domaine de la santé et nécessitera une autorisation par décret en Conseil d'État.

Comment sécuriser les données de santé du patient ?

Le chiffrement des flux et des données est impératif pour maintenir un niveau de confidentialité élevé. Il sera également nécessaire de chiffrer les données lors de leur stockage et de s'assurer que seules les personnes autorisées peuvent y accéder.

L'APICEM n'a pas accès aux données médicales nominatives. Les données sont chiffrées de bout en bout afin d'éviter toute divulgation de ces données. Dans tous les cas, aucune analyse sur ces données de santé n'est faite. L'APICEM fonctionne comme un centre de tri postal. Nous voyons circuler des enveloppes, mais jamais leur contenu.

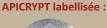
Cependant, avec l'accord des patients et des professionnels de santé nous pouvons envoyer une copie des flux de la messagerie APICRYPT vers un dossier médical partagé. Une expérimentation est en cours en Bretagne (DM2P).

*(Source Sniiram).

Informations et assistance technique : (Appel non surtaxé) +33 0 3 28 63 00 65 ou par mail: infoapicrypt@apicrypt.org

Du lundi au vendredi, de 8h à 19h sans interruption et le samedi de 9h à 12h (hors jours fériés)

3, route de Bergues - 65 2 59412 Coudekerque cedex 2 route de Bergues - CS 20 007







Découvrez les applications mobiles APICRYPT :





La newsletter des utilisateurs



APINEWS Mars 2016 - Page 4/4

APICRYPT 2 labellisé France CYBER SECURITY - Octobre 2015

L'APICEM s'est vu remettre, récemment, des mains du Directeur général de l'ANSSI, Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, Guillaume POUPARD, le Label France CYBER SECURITY pour le développement du système de messagerie médicale sécurisée APICRYPT 2.

APICRYPT 2 est une évolution de l'outil de sécurisation des échanges de données médicales par internet. La signature électronique systématique et obligatoire de tous les messages via un certificat logiciel ainsi que la traçabilité et l'horodatage de chaque étape de la transmission des messages, depuis l'émission jusqu'à la relève par le destinataire, sont aujourd'hui devenues nécessaires dans les relations entre professionnels de santé.

De nouveaux usages pourront, donc, se développer et les dossiers informatisés des patients seront encore plus fiables, contribuant ainsi à une meilleure qualité des soins délivrés. Cette version permettra la mise en place technique de l'interopérabilité de la MSSanté avec l'univers APICRYPT, dès que cela correspondra à la volonté des pouvoirs publics.



APICRYPT fêtera ses 20 ans en 2016. Cette distinction fait partie des démarches supplémentaires entreprises depuis quelques mois afin de démontrer l'implication d'APICEM SARL pour veiller à la pérennité du système.

À propos du Label France Cyber security

Le Label France CYBER SECURITY répond à plusieurs besoins et objectifs :

Promouvoir les solutions de cybersécurité françaises et accroître leur visibilité à l'international;

Sensibiliser les utilisateurs et donneurs d'ordre internationaux à l'importance de l'origine française d'une offre de cybersécurité et aux qualités qui lui sont propres;

Attester auprès des utilisateurs et donneurs d'ordre, la qualité et les fonctionnalités des produits et services ainsi labellisés ; Accroître globalement leur usage et élever le niveau de protection des utilisateurs.

Le Label France CYBER SECURITY est gouverné de facon collégiale par des représentants des industriels du secteur, des utilisateurs (CESIN, CIGREF, GITSIS) et des pouvoirs publics (ANSSI, DGA, DGE).

Le site internet APICRYPT fait peau neuve

Près de 3 ans après sa dernière refonte, et compte tenu de la rapidité avec laquelle évolue un site internet, notre site avait besoin de faire peau neuve.

Grâce à une analyse détaillée de nos statistiques (audience, sources de trafic...) et à un travail de réflexion, nous avons modifié, allégé l'arborescence. Il s'agissait d'améliorer son ergonomie, simplifier l'accès aux pages les plus consultées.



Toute l'équipe est donc fière de vous annoncer la naissance du nouveau site www.apicrypt.org qui a été mis en ligne début décembre.

Nous avons également veillé à faciliter l'accès à partir de différents navigateurs ou supports de lecture (tablettes, smartphones...).

> Les premiers retours de nos utilisateurs sont satisfaisants, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires : communication@apicem.fr

Informations et assistance technique : (Appel non surtaxé)

+33 0 3 28 63 00 65 ou par mail: infoapicrypt@apicrypt.org

Du lundi au vendredi, de 8h à 19h sans interruption et le samedi de 9h à 12h (hors jours fériés)

, route de Bergues - CS 20 007 59412 Coudekerque cedex 2

APICRYPT labellisée:



www.apicrypt.org

Découvrez les applications mobiles APICRYPT :





© APICEM S.A.R.L, Tous Droits Réservés - Conception : APICEM S.A.R.L. Crédits Photos ©Fotolia ©123RF - Mars 2016